

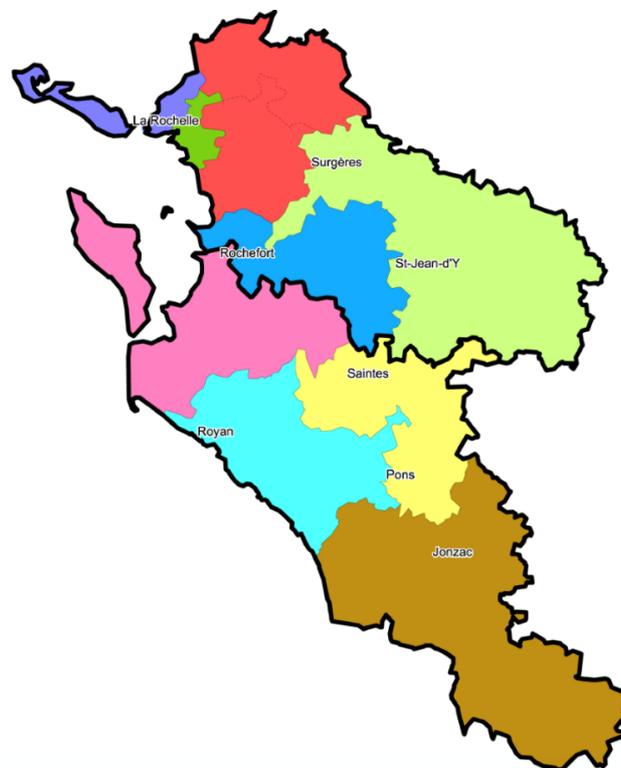
La territorialité du dispositif ECLORE

Toutes les écoles et les établissements font partie d'un réseau ECLORE. Chaque réseau est constitué d'un comité de pilotage (Copil) regroupant des directeurs d'école, chefs d'établissement, IEN, conseillers pédagogiques, directeurs de CIO et IA-IPR). Le département de Charente-Maritime compte 9 réseaux ECLORE.

1. La Rochelle ouest
2. La Rochelle sud
3. Aunis-Atlantique (*circonscriptions Aunis Nord Atlantique et Aunis Sud Atlantique*)
4. Saint-Jean d'Angély
5. Rochefort
6. Le Chapus
7. Royan
8. Saintes
9. Jonzac

Les finalités du dispositif ECLORE

- Faciliter le rapprochement des acteurs pour développer une culture commune.
- Mutualiser les pratiques et le geste professionnel.
- Favoriser le développement professionnel
- Accompagner l'innovation pédagogique en lien avec la CARDIE.



Ensemble sur le chemin de la réussite des élèves...

Comment ?

- ◆ En développant des formations inter degrés, inter catégorielles (stages, formation d'initiative locale...)
- ◆ En enrichissant les pratiques pédagogiques par le biais d'atelier de mutualisation
- ◆ En mettant en place des actions innovantes en lien avec la recherche (*ex: en repensant la forme scolaire, en développant le co-enseignement...*). Les équipes souhaitant mettre en place des projets innovants peuvent être accompagnées par le CARDIE*.

* Centre Académique pour la Recherche et le Développement en Innovation et Expérimentation: ce.cardie@ac-poitiers.fr

Qu'est-ce qu'un atelier de mutualisation dans le cadre du dispositif ECLORE ?

- Il s'agit d'un temps d'échange entre professionnels sur une thématique liée à leurs pratiques:
 - des temps de regroupement en présentiel (maximum 18h/an), les enseignants sont remplacés
 - chaque atelier dispose d'un espace de travail à distance
- Avec ou sans accompagnateur (formateur académique, universitaire, CPD, CPC, professeur à compétence particulière...)
- Sur la base du volontariat: c'est une demande de l'enseignant (sous réserve de l'accord de l'IEN)
- Possibilité de mise en oeuvre rapide (environ 4 semaines)

Qu'est qu'une FIL? (formation d'initiative locale)

- Il s'agit d'un temps de formation qui répond aux besoins de différents acteurs (enseignants, chefs d'établissements...) d'un même territoire, on parle alors de formation de proximité. Les FIL sont accessibles au 1er et 2nd degrés.



Comment suivre l'activité des réseaux ?

Chaque réseau dispose d'un espace de partage et de mutualisation, appelé « Padlet », qui vous permet de suivre la vie de votre réseau mais aussi celle des 33 réseaux de l'académie.

Pour cela, il faut vous connecter à l'intranet académique:

- Mes rubriques: cliquez sur « pilotage pédagogique »
- Cliquez sur « Dispositif ECLORE »
- Sur la carte, choisissez le réseau qui vous intéresse
- Cliquez sur « Espace de partage et de mutualisation »

Très bonne année scolaire

Contact: Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Charente-Maritime

Catherine Lepasant - coordonnatrice départementale ECLORE

catherine.lepasant@ac-poitiers.fr

05.16.52.68.08

